

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 14 septembre 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, Mme Youssef, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Girardet, M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Labbé
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Dellac
Mme Lecroq donnant pouvoir à M. Blanchet

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bouamrane, M. Constant, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, M. Monany, M. Martin S., Mme Lagarde



Délibération n° III du 14 septembre 2023

SUBVENTIONS POUR LE LANCEMENT DU SERVICE LOCAL DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION ET DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ÉCOGIE – CONVENTIONS ET AVENANTS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération 2021-03-05 approuvant le renouvellement du partenariat triennal avec les Agences locales de l'Énergie et du Climat (ALEC) de Seine-Saint-Denis,

Vu la délibération 2022-IX-24 du Conseil départemental du 30 septembre 2022, relative aux orientations pour le renouvellement de la politique départementale de lutte contre la précarité énergétique,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE les subventions de fonctionnement 2023 aux Agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) suivantes :

- 40 000 euros à l'ALEC-MVE (Maîtriser votre énergie) de l'Est parisien
- 20 000 euros à l'ALEC de Plaine Commune
- 20 000 euros à l'ALEC ALEPTE-Paris Terre d'Envol ;

- ATTRIBUE la subvention de fonctionnement 2023 de 60 000 euros à l'association Compagnons Bâisseurs ;

- APPROUVE les avenants ci-annexés à conclure avec l'ALEC-MVE, l'ALEPTE et l'ALEC Plaine Commune ;

- APPROUVE la convention ci-annexée à conclure avec l'association Compagnons bâtisseurs ;





- APPROUVE la convention ci-annexée à conclure avec le CLER-Réseau pour la mise en place d'un service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie en Seine-Saint-Denis ;
- CHARGE M. le Président du Conseil Départemental de signer lesdits avenants et conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.